DOCUMENT D'ORIENTATION

46ème Congrès de l'Union Départementale
des Syndicats CGT de Seine-Maritime
21 – 22 & 23 juin 2023 à Gonfreville-l'Orcher

- **URGENCE SOCIALE,**
- **URGENCE ENVIRONNEMENTALE**

QUELLES RÉPONSES CGT EN SEINE-MARITIME

SOMMAIRE :

1- Préambule

2- Introduction

3- Notre département

3-1 Les industries

3-2 La sous-traitance

3-3 Les transports

3-4 Les services publics

4- La vie de notre UD

4-1 Lutter contre toutes formes de discrimination

4-2 La formation syndicale et la bataille des idées

4-3 La place et l'activité des retraités

4-4 Les activités sociales et culturelles

4-5 Le renforcement de la CGT sur de département

1-Préambule

Nous avons élaboré un document plus court, portant les revendications et orientations nationales, mais ancré dans le territoire de notre département, qui popularise les projets revendicatifs locaux et cohérents à l'échelle de la Seine-Maritime.

Un document avec plusieurs entrées de lecture, qui décline en les priorisant les objectifs du mandat prenant en compte le social et l'environnemental dans une logique alternative, qui combat le capitalisme et qui puisse rassembler largement. Des documents (projets, déclarations, tracts, dossiers, etc.…) en annexe renvoient à des thématiques et sont destinés à alimenter nos réflexions pour les luttes.

2-Introduction

Le XXIe siècle s'annonce comme celui des enjeux majeurs pour le devenir de l'humanité.
Parler d'urgence sociale et climatique n'est pas une formule de style.
L'humanité est de plus en plus dans une crise majeure pour son existence, et notamment par son action sur son environnement qui menace sa propre pérennité. L'armement toujours croissant des nations et particulièrement nucléaire risque d'anéantir l'ensemble des populations.

Crise sociale, crise militaire, crise climatique, crise alimentaire... Il est nécessaire de repenser nos sociétés, de sortir du capitalisme, de construire des sociétés respectueuses de l'environnement, de l'être humain et de ses besoins.

L'accès à l'eau, aux énergies et aux matières premières génère des conflits et des gaspillages liés aux volontés hégémoniques des impérialismes alors que les peuples ont besoin de coopérations et d'entraides. Nous avons un impératif à inventer d'autres modes de production, de développement, d'autres rapports entre les peuples. En fonction des réalités, des lieux et des époques, il appartient aux courants humanistes et révolutionnaires dont participe la CGT, avec ses principes de lutte de classes et de masses pour y parvenir, de définir les objectifs et modalités de la transformation de nos sociétés.

La guerre en Ukraine rappelle aux européens qu'aucun continent n'est épargné par les conflits, et si de par sa proximité nous en vivons les conséquences directes dans notre quotidien, nous ne pouvons oublier les multiples guerres sur les sols d'Afrique et ses millions de morts et de réfugiés, les guerres civiles en Amérique du Sud, en Asie centrale ou du Sud-Est, au Proche et Moyen Orient. Tous les continents sont touchés par des conflits, générant d'importants flux migratoires, la mise en place d'économies de guerre avec son lot de pillages, de trafics, occasionnant un recul civilisationnel et des dégâts environnementaux.
Les grands pays capitalistes, dont la France, concourent au développement des conflits, par le commerce des armes, la volonté de contrôler l'accès aux matières premières

à bas coûts et les débouchés pour leurs entreprises. Les affrontements actuels entre les USA et la Chine, et leurs alliés respectifs, au travers de leurs paroles et actes de démonstration de force, sont dangereux. Sans que nous soyons « alarmistes », ils marquent cependant le risque de précipiter les peuples dans une nouvelle guerre mondiale.

La CGT rappelle son exigence d'arrêter les livraisons d'armes aux belligérants et d'un cesser le feu immédiat pour tous les conflits à travers le monde avec l'ouverture de négociations qui ne peuvent avoir en préalable la satisfaction de revendications nationalistes. Il n'y a jamais de gagnants à ces conflits guerriers, les perdants sont toujours les peuples.

Les guerres sont aussi l'occasion pour les gouvernants de restreindre les libertés individuelles et collectives, notamment syndicales, elles permettent d'imposer aux peuples des reculs sociaux « au nom de la Patrie » et « l'union sacrée ». Le combat syndical CGT est donc aussi celui de la paix, du désarmement. Les industries et le commerce des armes doivent être sortis du secteur marchand et de la logique de profits par une nationalisation complète de ses activités, pour aller vers une reconversion progressive.

Le rôle de l'ONU doit être repensé, le conseil de sécurité doit être supprimé, pour avancer des solutions négociées aux conflits en cours, en respectant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et une décolonisation réelle. Les instances interétatiques doivent être soustraites aux enjeux impérialistes, pour devenir des outils collectifs de développement pour tous les peuples. La France doit se retirer de l'OTAN, qui porte une lourde responsabilité dans de développement des conflits, promouvoir une diplomatie en rupture avec une logique de blocs.

La CGT 76 dénonce et demande la remise en cause de la nouvelle Loi de Programmation Militaire, afin que ces milliards d'euros soient réattribués aux besoins sociaux de la population.

Ces conflits et bouleversements climatiques précipitent dans l'exode des millions d'êtres humains. Il y a une urgence à promouvoir le désarmement, les solutions pacifiques aux conflits armés, mais également la sécurité alimentaire et environnementale.

Nous n'héritons pas de la terre, nous l'empruntons aux générations futures.

Dans l'Union Européenne, comme dans le Monde, les valeurs démocratiques sont en recul. Elles sont mises à mal par les politiques libérales et la montée des extrêmes droites dans leurs différentes formes, s'accompagnant d'un racisme décomplexé et banalisé. Le migrant, le réfugié, quelle que soit son origine, est stigmatisé, bouc émissaire idéal aux problèmes des populations victimes des crises du capitalisme.

Nous constatons, comme ailleurs dans le monde, un recul de l'accès à l'IVG (accentué notamment par les fermetures de services de gynécologie et maternité), à la contraception, un virilisme et un sexisme assumés. La remise en cause de la laïcité, et toutes formes de discriminations sexistes et sexuelles sont pointées, au nom d'un ordre moral ou d'un état naturel où chacun aurait une place assignée immuable. Les religions sont utilisées d'ailleurs par certains avec la volonté d'imposer leurs idées rétrogrades.

La disparité des situations au sein de l'UE nous montre que des reculs de droits sont toujours possibles. En France, si la question de l'égalité des sexes, de l'acceptation des orientations sexuelles et de la condamnation des violences sexuelles progresse dans les mentalités et les textes, nous devons rester vigilants et donc mobilisés. Les gouvernements français successifs n'ont eu de cesse de détruire les conquis sociaux fruits des luttes de plusieurs générations.

La présidence d'Emmanuel Macron, dans une ligne capitaliste déjà largement imposée par ses prédécesseurs, accélère la déconstruction de la République en tant que socle de notre société, notamment dans tout son volet social mais aussi institutionnel en utilisant à outrance les articles antidémocratiques de la constitution. Les privatisations des fonctions régaliennes créent un précédent historique.

Les références monarchistes de Macron, ses dérives absolutistes, ses choix politiques clairement marqués par les idées de droite extrême ouvrent les portes du pouvoir à l'extrême droite en général et au RN en particulier.

Nous devons approfondir notre analyse de la société française d'aujourd'hui et des rapports de classes.
Avec Macron les tendances s'accélèrent, nous assistons au renforcement des classes supérieures, une réduction des classes moyennes, une paupérisation des classes populaires.

L'évolution des catégories socioprofessionnelles dans les dernières décennies, le recul de la classe ouvrière en tant que composante majoritaire du salariat, ont amené la CGT à développer des activités spécifiques envers la pluralité du salariat (ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maitrise, retraités, privés d'emploi, salariés précaires, etc).

Nous devons affiner nos revendications, prendre en compte les spécificités, pour une communication adaptée.
La proportion majoritaire de cadres dans certaines entreprises est à mettre aussi en parallèle avec une externalisation massive des activités. La sous-traitance et « l'Ubérisation » se généralisent aboutissant à un morcellement du salariat. La multiplication en cascade des donneurs d'ordres dans certains secteurs fragmente les personnels, déresponsabilisant la maison mère. Le recours massif au salariat intérimaire se généralise dans les grandes entreprises (Renault, La Poste, SNCF…).

Le fait d'avoir différentes sociétés intérimaires dans une même entreprise accentue encore la précarisation. Révélée au grand jour par la lutte des livreurs d'Amazon, la situation administrative des travailleurs sans-papiers les empêchent de bénéficier des droits des salariés.

La mise en concurrence des travailleurs, divise et oppose en fonction des différents statuts au sein des entreprises et nuit à la mobilisation. La crainte de la perte de l'emploi et le sentiment de ne pas être concerné sont des freins aux convergences revendicatives. Il est urgent de prioriser le combat contre toutes les précarités pour construire le « tous ensemble ». La réflexion sur des statuts de hauts niveaux doit inspirer nos propositions revendicatives.
La CGT 76 appelle tous les travailleurs à lutter contre la mise en concurrence entre les travailleurs de différents pays, organisée par les gouvernements et l'Union européenne, notamment pour ce qui concerne les salariés détachés. L'UD CGT revendique l'application intégrale du Code du travail et des conventions collectives au bénéfice des travailleurs détachés Elle demande la mise en œuvre de la responsabilité pénale pour les donneurs d'ordres qui ne respecteraient pas ces critères.

Il est nécessaire de revenir sur les lois qui ont amputées les droits des salariés, notamment sous les gouvernements Hollande. La hiérarchie des normes doit être rétablie, le « mieux disant » devant bénéficier au travailleur. Concernant les fonctions publiques, nous exigeons l'abrogation de toutes les mesures dérogatoires au statut général des fonctionnaires et l'extension de son champ exclusif de compétence à toutes les activités essentielles pour la population. Les conventions collectives doivent être harmonisées par le haut, ce qui passe par l'intégration des dispositions conventionnelles les plus favorables dans le code du travail pour être imposable à tous les employeurs. Le code du travail doit être réellement protecteur des travailleur.e.s. avec des garanties accrues pour les travailleur.e.s et des pouvoirs contraignants pour les représentants du personnel.

Trop souvent les salariés se retrouvent démunis face aux plans de licenciements, qui n'ont d'autres fins que d'augmenter les taux de profits en recentrant les activités vers les plus profitables au patronat et aux actionnaires ou en les délocalisant.

Nous devons anticiper, mettre en avant les propositions de la CGT pour d'autres critères de gestion, revendiquer des droits nouveaux pour les salariés et leurs élus avec un droit de veto sur les choix de gestion et les licenciements.

Les travailleurs doivent reprendre la main sur le destin de leurs entreprises, la finalité et l'utilité de leurs productions, la gestion de l'emploi et des formations. La relocalisation des activités, l'intégration des sous-traitants, une logique de filières doivent permettre le développement des emplois industriels en intégrant des normes sociales et environnementales de hauts niveaux.

L'UD réaffirme que les politiques de réductions du coût du travail, menées par les gouvernements successifs, notamment en multipliant les exonérations de cotisations sociales, ne permettent ni la création ni le maintien des emplois. Les aides publiques, premier poste budgétaire de l'état, qu'elles émanent de celui-ci ou des collectivités locales doivent servir exclusivement à la pérennisation ou au développement d'entreprises utiles à la cohérence économique et à l'aménagement du territoire en cohérence avec le respect de l'environnement et le développement durable. Elles sont incompatibles avec le versement de dividendes aux actionnaires. Leur utilisation doit être sous le contrôle des salariés, des populations et de leurs élus. La CGT 76 revendique que l'ensemble des sommes perçues par les entreprises dans le cadre des exonérations ainsi que dans le cadre des aides à l'implantation ou à la sauvegarde soient remboursées par les entreprises à but lucratif.

Parce qu'elle est au cœur de l'affrontement Capital / Travail, l'augmentation générale des salaires est souvent la première des revendications. En cette période de forte inflation, la revalorisation salariale déclenche de nombreuses luttes. La CGT ne réduit pas cette question au seul problème du pouvoir d'achat et l'aborde en termes de satisfaction des besoins humains individuels et collectifs. Pour la CGT, la question du salaire embrasse celle de la feuille de paie, mais également les salaires différés, socialisés et les financements des services publics. L'arrêt du démantèlement de la Sécurité Sociale est une exigence de la CGT et doit impérativement passer par la suppression totale des exonérations patronales.

Nos revendications pour la gratuité, ou des tarifs sociaux pour les services publics par la taxation des profits, la hausse des cotisations patronales pour financer la Sécurité Sociale intégrale en particulier, sont aussi importantes que celles sur la revalorisation du SMIC. Rappeler l'exigence d'une réforme de la fiscalité, c'est aussi mettre en avant que les moyens financiers existent pour satisfaire les revendications. Dans une période où certains, dont l'extrême droite et le patronat, préconisent l'augmentation du salaire net par la suppression de ce qu'ils nomment « charges patronales » nous devons porter haut notre exigence de la socialisation des richesses dans leur globalité.

Le syndicalisme CGT mène une activité pour une amélioration du quotidien des salariés et pour une transformation de la société, qu'elle que soit leur entreprise, leur administration, publique ou privée. C'est un syndicalisme de conquêtes sociales en cela qu'il recherche la satisfaction des besoins des salariés par la création de nouveaux droits.

Le syndicalisme CGT se place à l'offensive. Notre démarche revendicative s'appuie sur quatre piliers indissociables : contester- proposer-agir-négocier. L'action syndicale la plus efficace est celle qui se construit dans la proximité et qui se décide sur des bases revendicatives claires, portées par les salariés et sur un engagement des organisations syndicales à créer les conditions de sa concrétisation. A travers cette conception de l'unité, nous recherchons le rassemblement le plus large des salariés et de leurs organisations syndicales, sans jamais renoncer à ce qui fait les revendications et les valeurs de la CGT.

3- NOTRE DÉPARTEMENT

3- 1 Les industries

La Seine Maritime a une longue histoire industrielle.
Dans de nombreux secteurs, des entreprises à la pointe des technologies ont existé et continuent à se développer, et les élus CGT ont œuvré et œuvrent toujours dans l'intérêt de tous, pour faire connaître et reconnaitre le savoir-faire des travailleurs du département.

Malheureusement, dans tous ces secteurs, le capitalisme ne cesse de faire des dégâts, au travers des licenciements pour mieux externaliser les métiers vers des pays tiers, profitant du moins disant social pour toujours dégager plus de profits vers le patronat et l'actionnariat.

La prise en compte tardive des gouvernements successifs et du patronat en matière d'enjeux environnementaux, amène à des aberrations, des décisions hâtives et au final la condamnation de certaines industries, sans même envisager les possibilités de reconversion de ces secteurs, avec pour conséquences, la destruction de nombreux emplois et d'outils industriels.

Nous pouvons citer par exemple :

- La Centrale thermique du Havre
- La Chapelle Darblay
- Renault

L'automobile, le secteur de l'énergie, l'industrie chimique, l'agroalimentaire, le verre, la logistique, sont autant de filières porteuses d'avenir et qu'il convient de dégager de la dictature des taux de profits pour les réorienter vers les besoins des populations.

L'inquiétude légitime face aux risques d'accidents industriels et écologiques nous amène à exiger des règlementations de haut niveau contraignantes et sanctionnables sur le plan social et environnemental. La sécurité de tous passe par la fin de la précarité du salariat et des pouvoirs accrus de contrôle pour les représentants des travailleurs et des riverains. Notamment par la remise en place et le développement des CHSCT, donc de l'abolition des Lois El Khomri et des ordonnances Macron sur le code du travail.

Le combat initié contre l'irresponsabilité d'entreprises telles que Lubrizol, Saipol ou Bolloré, qui menacent la santé et la vie des travailleurs et des populations, doit être poursuivi. La Seine-Maritime est le deuxième département pour le nombre de sites Seveso (120), le premier rapporté aux nombres d'habitants.

La pérennité de ses sites industriels implique une mobilisation des salariés, des populations et de leurs élus pour imposer le renforcement de la réglementation en matière de sécurité, l'augmentation sensible des effectifs des corps de contrôle (inspection du travail et des installations classées) accompagné d'une réelle indépendance et de pouvoir juridique renforcés ainsi que la fin de la complaisance avec la délinquance en col blanc

Cf note sécurité santé au travail.

Renault, avec ses trois sites et ses sous-traitants, génère de nombreux emplois dans notre département, pour un emploi direct ce sont cinq emplois induits. La conversion aux motorisations électriques est utilisée pour supprimer des emplois, remettre en cause les acquis et qualifications des salariés, délocaliser, à seule fin d'augmenter les profits. Des potentialités existent pour produire en Seine-Maritime des véhicules populaires, hybrides, électriques... *Cf. annexe*

Le chantier de deux EPR sur Penly avec 6000 à 10 000 salariés entre Dieppe et Le Tréport pendant 10 ans est un enjeu important pour la CGT dans notre département, tant en terme d'emplois que de formation. Le combat pour défendre les droits de ces salariés, porter leurs revendications ne peut pas reposer que sur l'UL de Dieppe, l'UD doit être en capacité de répondre aux sollicitations et aider aux convergences entre les métiers et les fédérations.

Analyser l'expérience de Flamanville avec la région CGT doit nous aider, la sous-traitance en cascade a généré une précarisation des salariés, des violations des droits sociaux, des normes de sécurité, de nombreuses malfaçons impactant la fiabilité de l'ouvrage. Nous devons appréhender les questions de l'énergie nucléaire dans leur globalité. Nous devons débattre avec les salariés les populations et leurs élus pour définir avec eux des besoins énergétiques et des façons d'y répondre. *cf annexe 1*

L'avenir des filières implique une formation permanente des salariés tout au long de leur carrière, pour suivre les évolutions technologiques et l'évolution des métiers. La reconnaissance des qualifications doit s'accompagner de la revalorisation salariale.

Ecologie et industrie ne sont pas des antagonismes, à la CGT, nous parlons d'industries où le respect de l'environnement et la pérennisation d'emplois socialement responsables doit être la norme.
Pour cela, la CGT doit être force de propositions en travaillant, quand cela est possible, en lien avec les associations, mouvements, partis qui portent le même message.

La ré industrialisation de notre département est non seulement possible, mais aussi totalement nécessaire. La CGT doit aussi porter le message que l'évolution technologique n'est acceptable que dès lors qu'elle permet la création et la pérennisation des emplois en améliorant les conditions de travail des salariés. En aucun cas, ces évolutions ne doivent être prétextes à remise en cause de l'emploi ou des salaires. La recherche scientifique doit aussi avoir les moyens nécessaires pour faire face aux défis sociaux, économiques et environnementaux.

3-2 La sous-traitance

La sous-traitance, encore une fois, un outil du capital, pour générer toujours plus de dividendes est très importante dans notre département.

Ce sont des salariés, qui interviennent dans les entreprises donneuses d'ordres avec des conditions salariales et sociales très souvent inférieures, aux salariés du donneur d'ordres.
Les donneurs d'ordres publics ou privés faisant appel à des prestataires, ou sous-traitants doivent être tenus pour responsables socialement et juridiquement des salaires, conditions de travail et sécurité, d'environnement, d'emploi, de formation...

A la CGT, nous revendiquons la ré-internalisation de tous ces métiers, afin d'éradiquer la sous-traitance. Pour cela, nous devons renforcer notre activité auprès de tous les salariés de ces entreprises pour les aider à améliorer leurs conditions sociales, afin que cette sous-traitance n'ait plus aucun intérêt pour le patronat.
La coordination entre les syndicats des entreprises donneurs d'ordres et les syndicats des entreprises sous – traitantes est un élément essentiel si nous voulons gagner cette bataille, tout en veillant à rattacher les salariés de ces entreprises sous-traitantes au bon champs professionnel pour défendre ces salariés.
Nous devons pour cela également ne rien lâcher de notre implication lors des grands chantiers de construction (centrale de Penly) pour faire en sorte que le droit du travail soit respecté ainsi que les droits humains (travailleurs sans papiers, travailleurs détachés, travailleurs en grand déplacement.)

3-3 Les transports

Notre département est également en première ligne du côté des transports puisqu'avec sa façade maritime et son axe fluvial, les transports maritimes, fluviaux, ferroviaires et routiers tiennent une place importante dans l'activité économique.

Concernant les ports, la CGT doit sans cesse rester vigilante, puisque ce secteur n'échappe pas non plus aux appétits de la mondialisation.

Le transport maritime est aujourd'hui à la main de quelques grands opérateurs mondiaux tels que CMA, MSC, MAERSK, …, qui ont engendré pour certains des bénéfices colossaux (CMA = 23,5 milliards d'euros en 2022).

Les ports français et donc les ports seino – marins doivent être en capacité de répondre aux besoins des volumes croissants de fret maritime. Ils ont souffert de plus de quarante années de désengagement des gouvernements successifs pour leur permettre d'être à la hauteur des attentes. La politique portuaire actuelle du gouvernement est encore loin des besoins par manque de connaissance et de volonté. Les ports, en tant qu'autorité portuaire pilotée par l'Etat, sont pris pour des vaches à lait dont il ponctionne les dividendes plutôt que d'investir.

Les dispositions européennes concernant l'environnement peuvent également faire courir de gros risques à certains ports et notamment le port de Rouen en cas de restriction sur le soja, ou de non traitement du blé par exemple.
Pour contrer cela, la CGT Ports et Docks en lien avec la Fédération des Ports et Docks a travaillé un document afin de définir les besoins et les orientations des ports pour les années à venir.
Nous devrons donc nous imprégner de ces orientations pour définir notre activité dans les ports. *(Cf. document en annexe)*
Le transport fluvial est également une activité essentielle qui répond à beaucoup de critères environnementaux et notamment pour le désengorgement routier.
Sur ce mode de transport, notre activité devra se porter sur les investissements nécessaires à son développement tout en étant attentif au risque d'être dépassé par des pays qui sont en avance, notamment la Belgique et les Pays-Bas. (En Belgique, le report modal par voie fluviale atteint environ 30 % alors qu'on est à moins de 3% en France). Une anticipation insuffisante autour de grands projets comme le canal Seine Nord pourrait nous reléguer au second plan au profit des ports belges, allemands ou hollandais.

Concernant le ferroviaire, le désengagement de l'Etat est tout aussi important pour le transport de marchandises que pour le transport de passagers. La politique actuellement menée nuit largement à l'aménagement du territoire pour les usagers comme les chargeurs.

Le manque d'investissements dans les infrastructures, les matériels, la déshumanisation des gares et des trains sont prégnants, l'externalisation est de plus en plus importante et l'ouverture à la concurrence dans le transport de voyageurs est la seule réponse que les autorités organisatrices de transport (Etat, Région, Agglo) portent, alors même que l'ouverture à la concurrence n'est clairement pas la solution ; Il suffit pour s'en convaincre de regarder ce qui s'est fait dans le transport de Fret, où la part des marchandises transportées par le rail en France et sur notre département, a été divisée respectivement par 2 et par 4.

Le nombre d'opérateurs ferroviaires privés s'est développé, mais exclusivement sur des « marchés » à hauts profits, d'ailleurs souvent en s'abstenant de l'utilisation du mode électrique sur un réseau électrifié à 80%. Ce manque de vision globale nationale en termes de politiques des transports a d'ailleurs contraint l'entreprise historique à en faire de même, et à développer des filiales pour évacuer l'application des normes sociales statutaires, et à utiliser ses nombreuses entreprises filialisées de transport routier pour déplacer les marchandises du rail vers la route. *(cf document)*.

La CGT doit continuer à se battre pour un véritable service public ferroviaire, réalisé exclusivement par une seule et unique entreprise publique ferroviaire, qui intègre aussi le transport de marchandises, une véritable alternative environnementale au transport « tout routier », qui lui doit plutôt se recentrer et s'organiser pour la desserte des derniers kilomètres.

L'application de la Zone Faible Emission dans l'agglomération de Rouen, dans un futur proche au Havre, nous interpelle sur les questions de la mobilité et de la défense de l'environnement.
Cette mesure qui relève plus d'une exclusion sociale, pénalise les habitants des quartiers populaires et ne répond pas aux nécessités de lutte contre les pollutions.
Il importe de geler cette mesure et de promouvoir d'autres alternatives.

Le développement des transports en commun intra-urbains, avec la question de leurs gratuités, le développement de l'extra-urbain avec le rail et la mise en place de tarifs sociaux. Mais aussi, dans une société actuellement structurée par le « tout automobile », la production de véhicules populaires non polluants (électriques, hybrides) doit répondre aux besoins de mobilité de tous. *Cf. annexe 2*
(Service Express Métropolitain / Nouvelle Ligne Paris Normandie)

Nous devons nous poser la question de l'utilité des transports routiers sur les longues distances, alors que l'arrivée des premiers camions électriques est peut-être en capacité de répondre à des besoins plus ciblés sur la courte distance et les villes dont c'est le seul moyen de connexion.

Evidemment, cela suppose des investissements importants à faire pour réduire leur empreinte carbone, investissements qui doivent pouvoir s'étudier par les ingénieries déjà présentes sur le département, et se réaliser aussi avec les entreprises seino-marines.

La CGT a besoin de se renforcer dans ce secteur afin de mieux appréhender les problématiques des chauffeurs routiers et ne pas s'engager dans des directions qui pourraient aller à leur encontre.

Un nouveau secteur d'activité se développe énormément sur notre territoire, comme partout en France, il s'agit des plateformes de e-commerces, (Amazon, …), qui emploient un grand nombre de salariés sur site mais également pour la livraison et trop souvent elles sous–traitent cette prestation auprès d'employeurs peu scrupuleux qui n'hésitent pas à exploiter leurs salariés quand il ne s'agit pas tout bonnement de travail dissimulé.

On peut même parler de pratiques parfois à la limite de l'esclavagisme vis à vis des travailleurs sans papiers.
La CGT doit donc continuer son activité auprès des salariés de ces plateformes pour qu'ils puissent obtenir un véritable statut avec des conditions de travail normales tout comme nous le revendiquons pour tous les livreurs de proximité, (vélo, scooter, Auto).
Nous ne devons plus accepter que ceux–ci soient « baladés » entre diverses conventions collectives, sans au final connaître, ni se voir appliquer leurs droits.

Dans ce contexte de mondialisation imposée, les industries et le transport tous modes confondus, sont de gros pourvoyeurs d'emplois, la CGT doit donc prendre toute sa place pour mener la bataille de l'emploi et des droits sociaux dans ces secteurs.

3-4 Des Services Publics pour les besoins de tous

Si le terme de services publics est souvent galvaudé par les tenants du capital pour qui toutes activités humaines doivent être sources de profits, il est primordial dans le combat de classes d'en réaffirmer notre conception. En opposition aux critères financiers promulgués par L'Union Européenne nous portons l'idée de soustraire à la marchandisation les activités essentielles à la vie humaine et ce dans le respect de normes sociales et environnementales de hauts niveaux.

Les Services Publics, dans la conception portée par la CGT, en font des outils et un but dans la réappropriation collective des richesses et des moyens de productions. Historiquement de hauts niveaux, ils ne doivent rien au hasard, ils sont le fruit d'un combat et d'un rapport de force dans le cadre de la construction de la République.

Le principe d'une école publique, obligatoire, gratuite, laïque a pu constituer un exemple pour le développement de tous les services publics. Les conquis issus du Conseil National de la Résistance, imposés au patronat, ont porté les Services Publics à un niveau inédit.

La création et la mise en place de la Sécurité Sociale notamment pour ce qui concerne la maladie et la retraite a bénéficié à toutes les générations depuis 1945.

Education nationale, enseignement supérieur, recherche, SNCF, PTT, EDF GDF, santé, la liste n'est pas exhaustive, mais montre que dans des domaines différents les classes populaires ont pu soustraire des pans entiers de l'économie à la logique de la marchandisation. Les salariés des Services Publics ont pu bénéficier de statuts de hauts niveaux, tant en matière de social, de garanties collectives qui devraient servir de base pour être étendues à l'ensemble du monde du travail.

S'ils ont permis le développement du pays, une amélioration des conditions de vie des populations, leur existence est insupportable aux capitalistes. Ils les contestent quotidiennement et les combattent avec l'aval de gouvernants serviles à leur cause. Ainsi on constate tous les jours des fermetures de services hospitaliers, de classes, de bureaux de poste, de gares, etc...

La dictature du taux de profits aussi dégrade les conditions de vie. La mise en place d'une e-administration (administration électronique) génère un non recours au droit et des intermédiaires payants là où les services de l'état et des collectivités étaient gratuits.

Dans notre département, le combat de la CGT, dans la diversité des structures en lien avec des associations et collectifs, comme par exemple SOS Gares ont permis des avancées idéologiques, voire des succès. Mais nous devons coordonner et populariser nos propositions, le développement du rail, de l'énergie publique non carbonée, s'ils sont indispensables pour une alternative sociale et environnementale, ne sauraient être qu'une affaire de cheminots ou d'électriciens.

Concernant le service public de l'Inspection du Travail, avec un agent de contrôle pour1000 entreprises environ, contrôler le respect du code du travail et des conventions collectives devient quasi impossible.
L'UD défend la revendication du doublement du nombre d'agents de contrôles.

Nous avons des projets concrets sur notre département que nous devons porter pour qu'ils deviennent incontournables pour les populations et leurs élus.

Notre département à vocation industrielle ne peut se passer du développement des services publics.

Nous devons rappeler quelques orientations ;

- L'arrêt des fermetures de services publics et de lits dans les hôpitaux publics
- Maillage de l'ensemble du territoire, proximité des populations, unicité des réseaux, coopération, interaction entre les différents services publics, entreprises publiques et administrations
- Ré-humanisation des services publics en opposition à la e-administration par le maintien des accueils physiques, téléphoniques et du support papier dans les démarches en parallèle au numérique
- Retour ou création d'entreprises et régies publiques dans les domaines de : l'Energie, la Santé, l'Education, les transports en communs, le Ferroviaire, l'Eau, les Communications…
- Constitution de pôles et filières pour permettre le développement des services publics
- Affirmation du principe argent public gestion publique
- Création de tarifs sociaux et développement de la gratuité, leurs financements implique une réforme fiscale mettant notamment à contribution les hauts revenus et les bénéfices des sociétés

Nous constatons que nous portons de nombreux projets alternatifs locaux à ceux du capital, mais trop souvent nos propositions sont méconnues :

- Le développement du ferroviaire, tracé de la Nouvelle Ligne Paris Normandie,
- De Services Express Métropolitain à Rouen
- Le livre blanc axe Seine portuaires cheminots
- L'acheminement des courriers et colis par le rail
- L'électrification de la ligne Rouen Dieppe
- La pérennisation de l'usine de la Chapelle Darblay

Ce ne sont que quelques exemples.

Le 46ème congrès décide :
En s'appuyant sur l'activité du collectif Service Public, l'UD popularise dans les structures de la CGT et auprès des salariés et populations, les différentes propositions de maintien et développement des services publics

1) L'UD contribue à élaborer des propositions à l'échelle du territoire en concertation avec les fédérations concernées et INDECOSA, les porte dans les luttes et auprès des élu(e)s et pouvoirs publics. Dans le respect de ses analyses, propositions et valeurs, l'UD travaille à des convergences avec d'autres organisations et associations pour construire les mobilisations les plus larges
2) Exige un moratoire sur les ZFE
3) Exige l'arrêt du projet autoroutier A163 A 134 (contournement Est routier)
4) Engage une réflexion sur la gratuité des transports en commun urbains dans les agglomérations du département et leur financement
5) L'arrêt du financement public d'établissement formation privé
6) Engage un travail, en lien avec les syndicats de l'UD, pour porter un projet de développement de l'Axe Seine, pourvoyeurs d'emplois et respectueux de l'environnement
7) Engage la réflexion sur de devenir de la filière nucléaire dans le cadre d'un mixe énergétique

4- LA VIE DE NOTRE UD

Notre démarche revendicative

Notre démarche CGT cherche à construire un « Tous Ensemble », en proximité avec les salariés grâce à l'action quotidienne des Syndicats CGT, et l'appui et le travail de coordination des structures territoriales (UL, UD, CR) et professionnelles. Notre démarche doit aussi rechercher l'unité syndicale, chaque fois que possible, pour gagner le rassemblement des salariés dans l'unité d'action. Car face au patronat et au gouvernement, nous avons besoin de faire bloc, de mobiliser les travailleurs avec ou sans emploi, les retraités, les jeunes et de chercher l'unité avec tous ceux qui partagent nos objectifs de lutte. Une lutte qui doit se construire sur la base de cahiers revendicatifs construits avec les salariés, sur la base de nos valeurs partagées, avec la recherche de faire converger tous les secteurs du salariat, public comme privé, jeunes, privés d'emploi et retraités. »

Des revendications communes public/privé

Unir et faire converger tous les secteurs du salariat, allant du salariat public et privé, aux jeunes, privés d'emplois et retraités, c'est travailler sur les revendications et défendre les conquêtes sociales

- La Sécurité sociale et les retraites, basées sur le salaire socialisé, en cherchant à les améliorer. La défense des régimes particuliers de retraite, qui prennent en compte certaines spécificités. Abrogation de toutes les mesures antisociales s'attaquant aux droits des travailleurs (dont la loi MACRON BORNE concernant la retraite à 64 ans)
- Renforcer notre protection sociale par de nouveaux droits. Cela passe notamment par l'abrogation des jours de carence, mais aussi le renforcement d'une médecine du travail et/ou de prévention, et toutes mesures en faveur de la protection de la santé prises en charge par la sécurité sociale et non à la charge individuelle de la population ou des salariés
- Défense des statuts nationaux et des conventions collectives. Améliorer les Instances de représentation du Personnel, avec un retour à une proximité des élus et mandatés, au travers notamment d'un retour au CHSCT avec des pouvoirs renforcés, aux Instances DP. Défendre et améliorer les droits syndicaux.
- Défense et reconquête des services publics et des entreprises publiques face aux menaces de privatisation.
- Augmentation générale et immédiate des salaires, pensions et des minima sociaux, et un smic à 2000€, point de départ de toute grille de salaire et de traitement.
- Non à la CSG et rétablissement de l'ensemble des cotisations sociales dans l'esprit de la création de la sécurité sociale.
- Défense des diplômes et des qualifications reconnus au niveau national et intégrés dans les conventions collectives et les branches professionnelles.
- Rétablir le baccalauréat comme diplôme national, basé sur des épreuves terminales et anonymes, seul prérequis pour accéder à l'Enseignement supérieur dans la filière de son choix.
- L'interdiction des licenciements, des suppressions de postes et des fermetures de sites

4-1 Lutter contre toutes formes de discrimination

Aucun salarié ne peut être discriminé au travail en matière d'embauche, de formation ou de salaire, sous toutes formes que ce soit : discriminations ethniques, sexistes, LGBT+ phobes, politiques, syndicales, liées à l'âge ou à l'état de santé. L'UD 76 se doit d'être à l'avant-garde de ces combats. Pour autant, il semble important de mettre un coup de projecteur sur certains d'entre eux.

- **La lutte pour l'égalité femmes-hommes sans cesse réaffirmée**

C'était un engagement de notre 45ème congrès. Durant ce mandat, l'Union Départementale a développé le collectif « femmes-mixité ». Ce collectif a œuvré sur plusieurs fronts et mené des actions et de la formation, notamment autour des questions liées à la lutte contre « les violences sexistes et sexuelles au travail ».

La CGT, par ses valeurs et principes, lutte contre toutes formes de domination et d'exploitation, de discrimination, d'inégalité et de violence. En cela, le capitalisme, qui utilise le patriarcat comme un outil supplémentaire de domination et d'exploitation des femmes, doit être aboli. Il n'y a pas de hiérarchie entre ces combats. Notre organisation porte profondément un féminisme universaliste. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu «MeToo» pour agir et nous doter d'outils pour nous emparer de ces sujets-là.

Le 46ème congrès décide :

8) De poursuivre et d'amplifier l'information, la formation, et toutes formes d'actions en faveur de l'égalité, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

9) D'exiger l'application de la loi sur l'égalité salariale, de porter la revendication de la fin des métiers « genrés » et la parité des déroulements de carrière

10) D'utiliser, notamment et sans exclusives, les journées du 8 mars « Journée internationale de lutte pour les droits des femmes » et du 25 novembre « Journée de lutte contre les violences faites aux femmes au travail », pour mener des actions de sensibilisation et d'information auprès des salarié(e)s pour en faire des temps forts de mobilisations revendicatives, notamment par la grève.

Pour aller plus loin :

- **Repère revendicatif n° 4** – Égalité entre les femmes et les hommes
1. **Le site CGT** de "Gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »

- **Des droits pour les travailleurs sans papiers**

D'avril à juin 2022, huit salariés, livreurs de colis de la société Lumina Services, société sous-traitante d'Amazon, se sont mobilisés avec l'aide de la CGT pour faire valoir leurs droits, notamment le paiement de la rémunération qui leur est due (heures supplémentaires, salaire minimal...) et des papiers administratifs en règle.
Leur lutte a mis en lumière la situation de tous les livreurs d'Amazon et d'autres donneurs d'ordres ainsi qu'avec leurs sous-traitants, heures non payées, non-respect du code du travail, entreprises fictives...

La solidarité d'autres travailleurs sans-papiers et la médiatisation de ce conflit ont mis en avant une réalité. Qu'ils soient livreurs, aides à domicile, employés de la restauration, du nettoyage ou du bâtiment, de nombreux travailleurs de ces « métiers en tension » sont aujourd'hui sans-papiers et soumis à l'arbitraire patronal.

La CGT propose l'égalité de traitement entre salariés et l'application du droit du travail français pour tous les salariés qui travaillent en France, ainsi que l'accès automatique à un titre de séjour avant une régularisation obligatoire.
L'UD revendique le renforcement du droit d'asile, et son extension aux migrants pour causes politiques, religieuses, économiques, climatiques et sanitaires ; la liberté de circulation, la régularisation immédiate et sans condition de tous les travailleurs sans papiers, avec ou sans emplois, présents sur notre territoire.

Le 46ème congrès décide :

11) De poursuivre et d'amplifier l'information, la formation, et toutes formes d'actions pour la reconnaissance des travailleurs sans papiers
12) De constituer à l'échelle départementale, en lien direct avec les UL, un collectif chargé de recueillir la parole des sans-papiers, de recueillir les documents nécessaires et d'engager, le cas échéant, toutes poursuites juridiques pour faire valoir les droits des personnes.
13) De s'attacher, dans cette perspective, les conseils et technicité des associations et collectifs idoines.

Pour aller plus loin :

1. Fiche Repère n° 1a – Droits des travailleurs migrants.pdf

- **Syndicalistes pas voyous !**

Alors que patronat et gouvernement rappellent régulièrement leur attachement au dialogue social, la répression syndicale et les attaques contre les militants CGT se poursuivent. Ils cherchent à détruire toute opposition qui viendrait remettre en cause leurs choix, en criminalisant l'action syndicale.

Tout salarié a le droit de se syndiquer, de créer une base syndicale et d'exercer une activité syndicale. Selon une étude récente, les travailleurs font confiance aux syndicats. Ils sont pourtant peu nombreux à s'y investir. Cette réticence à s'engager eux-mêmes dans un combat qu'ils approuvent peut s'expliquer, au moins en partie, par leur crainte de voir leurs conditions de travail en pâtir. La réconciliation des travailleurs avec le mouvement syndical représente un enjeu important pour les organisations syndicales. Elle passe par la lutte efficace contre toutes les sortes de discriminations.

Les violences contre le monde du travail se multiplient depuis ses dernières années, qu'elles émanent des forces de police, de milices patronales, de provocateurs d'horizons divers.

Les menaces ciblées contre des militants, le saccage de locaux syndicaux, les agressions lors de manifestations et rassemblements, ont amené la CGT à une réflexion confédérale. Pour pouvoir assurer la bonne tenue de toutes les initiatives, il a été décidé d'impulser la revitalisation ou la création de structures Animations des Luttes et Sécurité au niveau des départements. Ces collectifs sont constitués de militants à l'image de la CGT dans sa diversité. Il est nécessaire de les organiser et de les former.

Le 46ème congrès décide :

14) De se mobiliser pour obtenir le respect du droit à ne pas être discriminé en raison de son activité syndicale.
15) De soutenir et d'accompagner tous les militants CGT lorsqu'ils sont convoqués pour des sanctions ou par la police et les tribunaux.
16) De former nos adhérents, aux bons réflexes face à la police et à la justice
17) De se doter, former et coordonner à partir des UL des Responsables de collectif « Animation Luttes Sécurité »

Pour aller plus loin :
Fiche n° 18 – Droit et liberté d'intervention, d'expression de la, du salarié
Fiche n° 19 – Droit et liberté de se syndiquer
Fiche n° 20 – Droit à la représentation collective
GUIDE : LE MILITANT FACE À LA POLICE
GUIDE : LE MILITANT FACE À LA JUSTICE

- **Lutte contre la banalisation des idées d'extrême droite !**

Les idées d'extrême droite se nourrissent et se développent sur la désespérance sociale, sur les promesses non tenues, les reniements, les besoins sociaux non satisfaits, la démocratie bafouée et la promotion de politiques d'austérité en France comme en Europe. Pour y faire face, la CGT lutte au quotidien tout en exigeant une Europe sociale et solidaire. La banalisation des idées d'extrême droite (ED) est donc un véritable fléau et c'est en partant du passé, de l'histoire sociale, de nos analyses et propositions que nous combattrons résolument l'extrême droite, ses idées, ses pratiques. Il est donc nécessaire de faire savoir à quel point l'ED est dans le camp du capital, de combattre sa stratégie de charme envers les travailleurs, en reprenant des thématiques sociales qui ne tend en réalité qu'à un objectif électoraliste dans l'intérêt du capitalisme.

Le 46ème congrès décide :

18) De former les premiers responsables à ces questions
19) De mener régulièrement des campagnes d'information et de mobilisation contre l'imposture sociale et les idées des extrêmes-droites.
20) D'être à l'initiative, avec d'autres forces engagées sur ces questions, d'évènements populaires à l'échelle de notre territoire.
21) Faire de la journée mondiale pour la paix et le désarmement, de celle pour le climat, des temps forts revendicatifs avec l'apport spécifique de la CGT aux côtés des autres formations syndicales ou politiques et associations.

Pour aller plus loin :

Combattre l'extrême droite, ce mouvement mortel pour notre démocratie
L'antifascisme, un combat d'une actualité brûlante
Lutter contre les idées d'extrême droite et le racisme - 14 fiches pratiques et argumentaires

- **La santé des salariés n'est pas négociable**

Dans le privé comme dans le public, sous le coup des attaques, les conditions de travail continuent de se dégrader (travailleurs non remplacés sur leurs postes, augmentation des cadences et de la productivité, pilotage par objectifs, réorganisation constante …). Les conséquences sont dramatiques en termes de santé au travail. Notre département n'est pas épargné par les suicides de salariés sur le lieu de travail, les situations de « Burn Out », les accidents du travail graves ou mortels et les maladies professionnelles.

L'UD continuera à lutter pour le retour et le développement en proximité des instances de représentation des salariés pour des CHSCT dans toutes les entreprises et services. Pour toutes ces raisons, nous devons continuer le travail entrepris depuis de longues années par le Collectif Santé Travail.

Le 46ème congrès décide :

22) De contribuer à l'information et la formation de nos militants sur ces problématiques, notamment lors de journées d'étude et par les informations diffusées sur liste de diffusion électronique.
23) D'élargir les possibilités concrètes d'aides aux syndicats, aux UL et UP notamment par les réunions de travail sur les dossiers complexes
24) De tenter d'assurer un suivi collectif des dossiers accidents du travail et maladies professionnelles et un soutien des syndicats tant sur le plan des procédures pénales que civiles.
25) De maintenir nos liens avec le secteur santé travail confédéral
26) D'œuvrer et agir pour une médecine du travail centrée exclusivement sur la protection de la santé des travailleurs et non sur la sélection de la main d'œuvre
27) De militer pour que les statistiques prennent en compte tous les accidents et décès liés au travail (privé, public, auto-entreprenariat, agriculture, maladies professionnelles, accidents de trajet…)

28) De mener une campagne pour l'interdiction des licenciements des salariés déclarés inaptes compte tenu du fait que majoritairement leurs employeurs ne veulent pas aménager leur poste
29) Les accidents industriels graves qui se multiplient, montrent qu'il existe un lien fort entre défense de la santé des travailleurs, défense de la santé des riverains, défense de la planète. La CGT continuera à mettre des moyens pour faire vivre le collectif unitaire Lubrizol qui constitue un point d'appui pour un travail en commun avec d'autres organisations sur la base des revendications portées par la CGT.
30) Que l'UD contribuera aux campagnes et initiatives visant à réduire le risque et mieux protéger les travailleurs et la population des risques immédiats et différés.
31) De pérenniser, si possible en intersyndicale et avec le soutien des associations de victimes des initiatives de rue à l'occasion de la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail du 28 avril

Pour aller plus loin :
Fiche n° 1 : **Normes sociales européennes et internationales**
Fiche n° 32 : **Responsabilité sociale des entreprises**

4-2 La formation syndicale et la bataille des idées

Si nous voulons rester un syndicat de classe et de masse, il est important de faire connaître notre histoire, faire connaître notre implication dans les grands conquis aujourd'hui attaqués : congés payés, sécurité sociale, temps de travail... Tout le monde connaît les grandes conquêtes sociales, les congés payés, la sécurité sociale, le statut de la fonction publique, mais combien d'agents ou de salariés en connaissent la genèse ?

Le renouvellement des équipes syndicales et la création de nouvelles bases nécessitent un renforcement des actions de formation à tous les niveaux. Notre travail doit consister à ce que chaque syndiqué, chaque élu et mandaté bénéficie d'une formation initiale et continue dans le respect de nos chartes, celle de la vie syndicale, et des élus et mandatés.

L'action de la CGT pour permettre aux salariés de se rassembler et d'agir, peut prendre plusieurs formes (Assemblées du personnel, actions CGT, actions avec d'autres syndicats…), mais doit en toutes circonstances faire l'objet d'une expression propre de la CGT. Dans tous les cas, le développement de notre communication au travers d'outils divers doit être au service de notre stratégie revendicative, et ne pourra être tenu que si nous réussissons le renforcement du secteur communication de l'UD.

Le 46ème congrès décide :

29) De déployer dans nos structures le module de formation « découvrir la CGT », auprès des salariés et à l'issue, proposer systématiquement la syndicalisation, en y intégrant nos principes, valeurs et chartes.
30) De continuer à répertorier les formateurs sur le département, d'impulser la formation de formateurs pour élargir le réseau des formateurs.
31) De former chaque membre de la CE de l'UD à la formation « dirigeant d'une Union Départementale »
32) D'impulser une campagne d'abonnements et de promotion la diffusion de la presse confédérale : le Peuple, la NVO, Options et Vie Nouvelle, Ensemble et le Droit Ouvrier. Faire connaître l'IHS , le Fil Rouge et inciter à l'adhésion.
33) De créer un « pôle communicant » pour sensibiliser les premiers dirigeants et déployer une véritable communication départementale.
34) Développer notre nouveau site internet et s'adapter aux nouveaux réseaux sociaux.

Fiche n° 25a : Droit à la démocratie culturelle
Fiche n° 25b : Droit à l'information
Fiche n° 25c : Droit à la communication
Fiche n° 15 : Droit à l'éducation et à la formation professionnelle

4-3 La place et l'activité des retraités

L'Union Syndicale des Retraités de Seine Maritime représente plus de 20% des forces militantes de l'UD CGT de Seine Maritime.

C'est donc une force importante en tant que camarades prêts à s'investir dans les actions, parfois en accompagnement de celles des actifs, mais aussi et surtout pour des actions spécifiques retraités, que l'USR a à charge de mettre en place. Dans le même temps ce sont des cotisations supplémentaires qui profitent à la CGT sur notre Département.
C'est donc une force non négligeable qui mérite d'être développée d'autant que le nombre de retraités va croissant.

Chaque syndicat, notamment les plus conséquents, doivent se doter d'une section CGT retraités afin de pouvoir mettre en avant les problèmes spécifiques de cette population. Si le renforcement de la CGT sur notre Département passe par des adhésions au sein des syndicats, il ne doit pas se traduire par une perte d'adhérents lors du passage d'actifs à retraités.
Le renforcement de la CGT est une affaire de l'ensemble de nos syndicats, jeunes, femmes, retraités toutes et tous ont leur place à la CGT, cela ne doit pas être qu'un slogan mais une réalité.
On a toutes et tous besoin de chacun de nous pour mettre du spécifique dans nos revendications pour plus et mieux appréhender le général.
Le renforcement doit être notre priorité à toutes et tous.

4-4 Les activités sociales - culturelles et sportives

L'UD 76 rappelle que la CGT, au travers des revendications du CNR, revendique le droit aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport. Pour cela dans notre département a notamment été créé TLC. La CGT départementalement devra au travers de la formation des élus promouvoir le développement de ses activités et inciter les CSE, COS...à s'approprier ces thématiques.

4-5 Le renforcement de la CGT sur le département :

Nous constatons une stagnation, voire une baisse significative sur les exercices 2021 et 2022 du nombre d'adhérents. Cela s'explique en partie par la non-continuité des adhésions lors des départs en retraite, mais montre aussi le besoin de mieux prendre en compte ce sujet, qui doit faire l'objet de plans de travail réguliers par les syndicats, et d'une adhésion systématiquement proposée aux salariés, avec par exemple une « pochette de syndicalisation ».
La syndicalisation doit rester une des priorités de l'UD 76.
L'UD doit participer et être à l'initiative de campagnes de syndicalisation en lien avec les fédérations, les UP, les UL et les Syndicats.

- **Les Unions locales au cœur de l'activité syndicale**

La conférence confédérale des UL a réaffirmé les UL comme les premières structures C.G.T de proximité après les syndicats. Nous comptons 12 UL sur le département certaines ont des difficultés en terme financier et/ou de fonctionnement, notamment par le manque d'engagement de militants pour les faire vivre, par conséquent elles ne sont plus toujours la porte d'entrée à la CGT pour les salariés et les syndiqués. Nous devons collectivement mener une réflexion sur les UL pour redynamiser certains territoires du département. Comme le prévoit l'article 14 des statuts confédéraux, l'UD devra s'interroger sur le découpage territorial de chaque UL afin que la CGT soit au plus proche des bassins d'emplois y compris en créant des antennes.

Pour y parvenir l'UD devra solliciter, sur les territoires concernés, les camarades des syndicats pour s'impliquer dans l'activité syndicale interprofessionnelle.
L'UD devra accompagner les dirigeants des UL pour pérenniser leurs droits syndicaux afin d'exercer leur mandat.
Aujourd'hui, certaines UL rencontrent des difficultés financière remettant en cause leur fonctionnement.
L'UD devra s'interroger sur l'aide qu'elle peut apporter.

- **Renforcer notre audience sur le département**

La CGT reste la première organisation syndicale sur le département dans le privé et le public.
Pour rappel, dans le secteur privé, le total des voix des premiers tours des élections permet de mesurer l'audience nationale (la représentativité) des OS. Pour la Fonction publique c'est l'addition des voix au seul tour des élections.
En Seine-Maritime dans le secteur du privé nous réalisons de bons résultats dans les collèges employés-ouvriers mais nous constatons de moins bons résultats dans les collèges ICTAM (ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maitrise).
L'UD en lien avec les UL, UP et les fédérations devra s'adresser à cette catégorie de salariés afin de les organiser pour les élections professionnelles et gagner leur vote.
Le collectif QVS de l'UD continuera son travail déjà engagé pour sensibiliser les UL et les syndicats à préparer les élections professionnelles, en participant certes aux protocoles préélectoraux où la CGT peut présenter des listes, mais aussi en tentant systématiquement de s'installer en travaillant des diffusions auprès des salariés concernés.

L'UD en tant que structure départementale interprofessionnelle de la CGT devra participer, et le cas échéant les organiser, aux campagnes électorales des élections nationales ou locales qui impliquent plusieurs fédérations, unions professionnelles, comme celles des élections des Très Petites Entreprises (TPE moins de 10 salariés), les élections de la fonction publique, les élections de la Commission Consultative Paritaire Départementale-CCPD*, les livreurs à vélo, etc...

- **Organiser la jeunesse pour préparer la relève**

L'UD 76 a toujours eu des échanges avec les organisations de jeunesse, en particulier pendant les mobilisations contre les lois travail ou les réformes des retraites. Ainsi les camarades qui ont participé à l'action du collectif Services Publics sur le campus du Madrillet ont pu aller à la rencontre des étudiants, lycéens et apprentis pour leur présenter les revendications de la CGT les concernant. Car ces jeunes sont fortement impactés par la destruction des services publics, comme ceux de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur, dégradant leurs conditions d'études et précarisant leur quotidien. Ils souffrent aussi de la déliquescence du code du travail en tant que travailleurs en formation.

Quelle que soit la voie d'enseignement choisie, générale, professionnelle ou par alternance, ils partagent de nombreuses revendications qui s'inscrivent dans celles de la CGT et qu'ils sont à même de porter.

Prenant conscience de cette réalité, se sont créés dans d'autres UD des syndicats étudiants lycéens apprentis, les SELA, qui, par un syndicalisme de classe et de masse en lien avec la CGT, aspirent à l'émancipation pleine et entière des travailleurs en formation, et plus globalement de l'ensemble des travailleurs. L'un des plus actifs existants est celui de l'UD 31. En Seine-Maritime, des statuts ont été déposés pour créer un SELA. Dans le sens du document d'orientation du 53ème congrès de la confédération, l'UD 76 expérimentera l'intégration de ce SELA dans ses structures.
Il faut cependant permettre à nos jeunes camarades de pouvoir organiser leur vie syndicale pour leurs luttes.

Le 46ème congrès décide :

35) De mener des campagnes de syndicalisation
36) De s'adresser à tous les salariés y compris ICTAM
37) De revoir le maillage et les territoires des UL afin de les renforcer au cours du mandat.
38) D'accompagner les militants en responsabilité au sein des UL pour pérenniser leurs droits syndicaux
39) De sensibiliser les UL et syndicats à participer aux différents processus et campagnes électorales professionnelles.
40) De participer et le cas échéant organiser les campagnes électorales des élections professionnelles impliquant plusieurs fédérations
41) De mener la réflexion sur l'intégration du SELA dans nos structures
42) De continuer les campagnes d'informations revendicatives auprès des jeunes.
43) De maintenir un travail de proximité avec les UL